

**VERS DE NOUVEAUX DETOURNEMENTS  
AU DETRIMENT DES PERSONNES AGEES ?**

Contrairement aux engagements pris, l'Etat reporte l'examen au Parlement du projet de Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

Le calendrier parlementaire laisse à penser que la loi n'entrerait pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, les crédits de la CASA<sup>1</sup> seraient utilisés à d'autres fins que l'aide aux personnes.

Ce 17 juin est organisée une journée de bilan des 10 ans d'existence de la CNSA<sup>2</sup>. Celle-ci aura permis de disposer en ces 10 années de fonctionnement de plus d'informations sur le secteur qu'au cours des 20 années précédentes. Sa création reste donc un élément fondamental de démocratie médico-sociale.

Pour autant, l'AD-PA ne peut que constater que la CNSA n'a pas réussi à empêcher les détournements et manipulations de l'Etat.

Depuis 10 ans, ce sont en effet plus de 4,5 milliards euros de crédits qui ont été détournés au détriment de la CNSA. Aujourd'hui le report de l'adoption du projet de loi risquerait d'ajouter à ce bilan plus de 650 millions d'euros.

Outre une gestion transparente, l'AD-PA attend donc de l'Etat qu'il affecte dès à présent, tel que prévu par le Parlement, l'intégralité des crédits de la CASA à l'aide aux personnes âgées fragilisées.

Au lendemain de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, s'il affectait ces crédits à d'autres fins, l'Etat illustrerait la véritable maltraitance financière dont nos aînées les plus fragilisés peuvent parfois être victimes.

1 Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie payée par les retraités depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013

2 Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA et du TOUR DE FRANCE, sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>



<http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**